



Réunion régionale du réseau - 8 avril 2008 : bilan 2005-2008 Compte-rendu de la réunion

Liste des participants et liste des personnes excusées en annexe

Rappel de l'ordre du jour

1. Présentation de la genèse et des objectifs du Réseau régional PQPN Auvergne (*DIREN Auvergne*).
2. Présentation des outils et des actions d'accompagnement du Réseau (*FRANE*).
3. Réflexion sur la prise en compte des milieux naturels sensibles dans le cadre des procédures d'aménagements fonciers : exemples en Auvergne (*Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne*).
4. Témoignages de Conseils Généraux concernant leur soutien aux actions du Réseau et leurs initiatives en matière d'aménagement foncier.
5. Discussion avec la salle.



Rappel de l'objectif de cette réunion

L'objectif de cette deuxième réunion de l'ensemble du réseau visait à **dresser un bilan de son activité et de recueillir l'avis des différents acteurs du Réseau sur les outils** et les actions d'accompagnement qui ont été proposés à l'ensemble des acteurs régionaux de l'aménagement foncier.

Après 3 années d'activité, il paraissait nécessaire et opportun d'une part, d'évaluer la qualité et l'impact des actions conduites et d'autre part, de repenser la question de la pertinence de ces actions ainsi que de l'existence même du Réseau. Faut-il arrêter là cette expérience ? ; faut-il départementaliser le réseau ? ; quelles sont les actions à poursuivre ?...

De plus, la loi de février 2005 relative au développement des territoires ruraux a décentralisé la procédure de l'aménagement foncier aux départements. Dans ce nouveau contexte, il faut se poser la question de la co-animation du Réseau par la DIREN qui ne conserve un rôle que dans l'élaboration du porter à connaissance que le Préfet doit fournir au Conseil Général.

Les remarques et réflexions des participants apportent des premiers éléments de réponse aux questions qui se posent aujourd'hui au Réseau régional PQPN qu'il conviendra d'approfondir dans le cadre de l'enquête qui sera conduite fin mai 2008.

L'ensemble des présentations (points 1 à 3 de la réunion) sont téléchargeables sur <http://www.frane-auvergne-environnement.fr/infos/pqpn.php>. A défaut ils peuvent être adressés par courrier sur simple demande à la DIREN (65 bd François Mitterrand 63000 Clermont-Ferrand – tél 04 73 17 37 37).

Les témoignages des Conseils Généraux du Cantal et du Puy-de-Dôme sont joints au présent compte-rendu.



Synthèse des échanges et discussions

○ Les bureaux d'études présents ont exprimés une attente forte en direction des PQPN leur demandant d'avoir le même langage que le leur pour sensibiliser les membres des CCAF et faire face au poids des agriculteurs en particulier. De surcroît, le bureau d'études est un point d'appui important pour le PQPN et il semble donc logique qu'une collaboration se mette en place entre ces deux acteurs de la procédure.

Il a été également remarqué que la mentalité des agriculteurs est en voie de changement en raison des contenus des programmes de formation initiale qui ont profondément évolués ces dernières années. De même, les géomètres ont changé et sont plus ouverts aux préoccupations de préservation du paysage.

○ Concernant la présence des PQPN jugée souvent insuffisante, il est rappelé que la participation aux nombreuses réunions sur une période longue de surcroît (3 à 4 ans) est compliquée pour des personnes bénévoles et par ailleurs salariés. Sur ce point, une organisation de la présence entre les six PQPN désignés (3 titulaires et 3 suppléants) devrait être possible.

Cette question rejoint celle de l'origine géographique du PQPN : Le PQPN doit-il ou peut-il être habitant de la commune concernée ? Oui, car il connaît mieux le territoire et peut être plus pertinent dans ses propositions. Non, car il lui faut avoir une certaine neutralité par rapport aux intérêts locaux en jeu. Cette question est donc à apprécier au cas par cas sans qu'il y ait besoin d'une doctrine arrêtée.

Il a été aussi souligné que le PQPN n'est pas aimé même s'il est mieux accepté qu'à une époque. Dans le département du Puy-de-Dôme, l'acceptation et le positionnement des PQPN ont été renforcés grâce à l'action des services du Conseil Général qui présente systématiquement les PQPN lors de la mise en place des CCAF.

Il est également souhaité que les documents soumis aux différentes enquêtes publiques prévues par la procédure, puissent être disponibles sur un site Internet pour faciliter leur accès et leur consultation (site de la commune concernée ou site du Conseil Général ?).

○ Concernant l'action du réseau Régional PQPN, la qualité des documents produits et leur utilité ont été reconnus. Cette appréciation sera à approfondir dans le cadre de l'enquête de satisfaction qui sera lancée d'ici la fin du mois de mai. Les actions d'accompagnement telle que la formation sont également demandées et jugées indispensable car elles contribuent :

- à l'explicitation des enjeux liés aux aménagements fonciers ; ceci est notamment important pour lutter contre des positions excessives de PQPN en CCAF ;
- au renforcement des compétences des PQPN ; le PQPN et les autres acteurs doivent avoir une vision globale et transversale du territoire concerné pour opérer les meilleurs choix possibles en terme d'aménagement.

Faute d'un nombre suffisant de participants PQPN, le module de formation « Eau et aménagements fonciers » proposé en mars 2008 aux départements du Cantal et de la Haute-Loire (7 puis 27 mars 2008) n'a pas été réalisé. Il faut envisager sa re-programmation d'ici la fin de l'année en ciblant une localisation Brioude-Lempdes-Massiac pour mieux toucher les PQPN de la Haute-Loire.

○ Enfin, la question a été soulevée du rôle du PQPN lors de la réalisation des travaux connexes. Le PQPN, doit-il devenir à ce moment là « contrôleur » ? La réponse est bien évidemment non puisque la CCAF ayant terminé sa mission est dissoute. Seul le Conseil Général en tant que financeur peut mettre en place un dispositif de suivi sur le terrain et si besoin utiliser la sanction financière, c'est-à-dire réduire le montant de la subvention allouée à la commune maître d'ouvrage des travaux.

Sur ce point, les PQPN présents ont indiqué apprécier le travail engagé par le Conseil Général du Puy-de-Dôme.

Réunion régionale du réseau – 08 avril 2008 : Bilan 2005-2008

Etaient présents :

AAPPMA Pays Gentiane (15) : M. André RIGAUD - Chapdes-Beaufort (63) : M. Marc ROSSIGNOL - FDC 63 : Gilles DESQUIBES - FDEN 63 : René BOYER - FDEN 63 : Daniel VIGIER – LPO Auvergne : Christophe EYMARD – LPO Auvergne : Charline GIRAUD – Parc Livradois-Forez : Claudy COMBE – CEPA : Jean DONNADIEU – Conseil Général 63 : Marie-Josée BRETON – Agriculteur : Michel DELPUECH – Fédération de pêche du Cantal : Jacques CHALLER – FRANE : Marc SAUMUREAU – Bureau CESAME : Laurence GELAT – Cabinet BISIO & Associés : Amandine RECHOU – Chambre d'Agriculture 63 : Nicolas ROUGIER – CEPA : Romain LEGRAND – Chauve-souris Auvergne – FRANE : Benjamin MASSARDIER – Fédération Régionale de Chasse : David EYMARD – Bureau Etude IMPACT 58 : Jean CHAMPAGNAT – DIREN Auvergne : Pierre TABOURIN – GEOVAL Géomètre : Philippe GOUTTEBARGE – BETPAYSAGE : Laurent SACCARDY – PNRVA : Philippe BOICHUT – FRANE : Malory MESNIER – DIREN Auvergne : Michelle JULIEN-SULLY

Etaient Excusés :

DRAF Auvergne – Fédération de Pêche de l'Allier – Allier Nature : Roland BAFFIER – Fédération de chasse 43 : Jean-Paul BAYLE – DDE 03 : François BELLOUARD – CPIE de Haute-Auvergne : Jean-Marie BORDES – François BOROT – Robert BRUGEROLLES – Nature Vivante : Georges CARTOUX – Fédération de Pêche 43 : Pierrette CHAINEIL – Fédération Allier Nature : Jacques DEBEAUD – Conseil Général 03 : Jean-Paul DUFREGNE – FRANE : JP DULPHY – Fédération des chasseurs 63 : Jacques FOLLET – Chambre d'Agriculture 03 : Jean-Marie LESAGE – Philippe L'HULLIER – Conseil Général 15 : Vincent DESCOEUR – Chambre d'Agriculture 15 : Gérard MAGNE – Fédération des chasseurs 43 : Jean-Pierre MEDARD ; Guy MENINI ; Raymond VIALLE – CRPF Moulins : Jean-Paul NEBOUT -

BILAN DU RESEAU REGIONAL PQPN

REUNION DU 8 AVRIL 2008

---ooOoo---

HISTORIQUE :

Les **remembrements** sont des opérations qui, traditionnellement, ont toujours été **nombreuses** dans le Puy-de-Dôme. Certaines communes ont été remembrées **3 fois** depuis les années 50, une commune a été remembrée 4 fois. Il s'agit essentiellement de communes de Limagne, et le paysage de cette région est resté marqué. Néanmoins, il existe encore des communes qui n'ont jamais connu de remembrement (plus de **150 communes**).

En 1998, le Conseil général a clairement affiché sa volonté de procéder à de remembrements plus « **environnementaux** ». Cette tendance s'affirmait d'ailleurs de plus en plus au fil des ans. Le Conseil général a intégré la Cellule chargée des dossiers de remembrement dans le Service Environnement.

En 2000, ont démarré les études préalables nécessaires au passage de l'autoroute A89. En 2001 ont démarré les remembrements qui devaient toucher 17 communes.

Un besoin, qui existait déjà, s'est fait de plus en plus sentir : celui de voir participer, dans les CCAF, des personnes s'exprimant pour les intérêts de l'environnement, afin que les remembrements ne se limitent pas seulement à une **réalité économique**. En effet, les PQPN étaient souvent absents des CCAF, ne participaient que ponctuellement aux réunions et dans ce cas ne disposaient que d'une connaissance tronquée, ou ne contribuaient que sur un sujet limité.

PARTENARIAT AVEC UN RESEAU :

La FRANE et la DIREN ont proposé au Conseil général de s'associer aux actions d'accompagnement qu'elle souhaitait mener dans le cadre de l'Aménagement Foncier, pour les AFAF et pour la réglementation des boisements. Les actions pour lesquelles le Conseil général a voté une subvention de 5 088,75 € ont été :

- l'édition d'un répertoire PQPN Auvergne,
- la réalisation d'un guide juridique,
- la réalisation d'un guide sur les enjeux du Développement Durable dans l'Aménagement Foncier,
- l'organisation de sessions de formation.

Ce panel d'actions permettait de traiter 2 questions importantes : la présence de PQPN dans les Commissions et une participation constructive de leur part. En apportant une réponse à ces questions, on avait l'assurance d'une amélioration de la qualité des projets d'aménagement foncier. En effet, désormais la présence de PQPN dans les commissions pouvait être assurée puisque leur **nombre devenait significatif**, et leur connaissance des procédures leur permettait **d'intervenir plus opportunément** et donc plus efficacement au cours de la procédure.

REMARQUES RELATIVES A LA POURSUITE DES OBJECTIFS :

La pertinence des interventions des PQPN est toujours d'actualité. C'est la raison pour laquelle un réseau d'échanges d'informations et de **retours d'expériences** reste utile, pour affuter la pertinence des interventions.

Une procédure est un **dialogue organisé** : la part de chaque groupe est respectable, la procédure n'est **pas centrée sur l'agriculture** (le cadre donné par la loi n'est pas celui-ci), encore **moins sur l'environnement** (ne pas en être conscient entraîne le risque d'être désappointé, voire de créer des conflits). La procédure aboutit à un **travail commun**, quel que soit le degré d'implication de chacun.

Je constate un **besoin d'ajustement réciproque** : le but premier de la mise en œuvre de la procédure est d'obtenir **un résultat que permet la procédure**. Les documents de travail ont un contenu destiné à renseigner l'état initial et à **élaborer le projet**. Il ne faut pas s'attendre à ce qu'ils ressemblent à une étude environnementale, parce que le but est d'obtenir un **résultat fonctionnel**. Exemple : les plans de construction d'un immeuble répondent à un besoin de création de locaux, pas à un projet d'intégration de bâtiment.

AUTRE ACTION :

soin des travaux connexes

La **bourse aux arbres** est une action que les services départementaux appuient. Une réflexion est en cours pour que ce type d'action puisse devenir quasiment **systématique**, lorsque cela est possible, au moment des remboursements.

De même, les **plantations de haies** sont encouragées, **avec ou sans** opération concomitante de remboursement.

Ces deux volets sont des objectifs à court terme dans la poursuite des opérations.

CONCLUSION :

Le Conseil général du Puy-de-Dôme mènera vraisemblablement moins d'opérations d'aménagement foncier qu'autrefois (éligibilité du 1^{er} remboursement seulement). Une réalisation exemplaire des projets est d'autant plus nécessaire.

REUNION BILAN DU RESEAU REGIONAL PQPN AUVERGNE

Partenariat CG15/Réseau

Soutien du CG 15 aux actions développées par la FRANE en direction du réseau PQPN en 2006 (attribution d'une subvention de 5089 €) et en 2008 (subvention de 692 €) dans le cadre du programme départemental de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et dans un objectif d'une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans la mise en œuvre d'opérations d'aménagement foncier.

Intérêt des outils proposés :

- guide juridique permettant aux PQPN de mieux appréhender les nouvelles procédures et toute leur complexité,
- guide des enjeux du développement durable,
- journées de formation qui constituent des journées de rencontres et d'échanges indispensables au principe même de réseau, à renouveler en fonction des attentes des membres du réseau.

Intégration des enjeux environnementaux dans les procédures d'aménagement foncier

Volonté du CG concrétisée notamment en 1996 par le soutien à la **création de la Mission Haies**, dont les principales interventions dans le Département sont liées aux aménagements fonciers : en amont (schéma directeur des haies et arbres à conserver, formation et sensibilisation des membres CCAF), pendant la procédure (accompagnement géomètre avec bureau d'études chargé de l'étude d'impact) et en fin de procédure (programme de plantations, bourse d'arbres).

Aujourd'hui, volonté de :

- poursuivre la formation membres CCAF sur les procédures et l'environnement,
- poursuivre l'accompagnement du géomètre-expert dans l'élaboration du projet, en renforçant la concertation avec le chargé d'études environnement, la mission Haies et la CCAF,
- accompagner la réalisation des travaux connexes et de voirie, et la mise en œuvre d'éventuelles mesures compensatoires (autres que plantations).